Municipalité de Saint-Jacques

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **3 octobre 2022 à 19 h,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence :
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.
Monsieur Marc-André Caron, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

Résolution numéro 394-2022
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution numéro 395-2022
Adoption des procès-verbaux du 12 et 19 septembre 2022

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 12 et 19 septembre 2022 soient adoptés tels que rédigés.

FINANCES

Résolution numéro 396-2022
Approbation de la liste des comptes du 9 au 22 septembre 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 9 au 22 septembre 2022, soient définis comme suit :

Municipalité de Saint-Jacques

Liste des comptes payés du 9 au 22 septembre 2022	213 651,28 $
Liste des dépenses approuvées par résolution le 12 septembre 2022	83 075,82 $
Liste des comptes à payer en date du 22 septembre 2022	75 552 $
Total des déboursés pour la période du 9 au 22 septembre 2022	**372 279,10 $**

- QUE les déboursés d'une somme de 372 279,10 $ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 9 au 22 septembre 2022

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 9 au 22 septembre 2022 conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 22 septembre 2022

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint a présenté verbalement le résultat des finances au conseil municipal.

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité « Fête Nationale » du 21 septembre 2022

Un compte rendu de la réunion du comité « Fête Nationale » qui a eu lieu le 21 septembre 2022 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « Fête de bénévoles 2022 » du 6 septembre 2022

Un compte rendu de la réunion du comité « Fête de bénévoles 2022 » qui a eu lieu le 6 septembre 2022 est remis à tous les membres du conseil municipal.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de septembre 2022.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 397-2022

Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions libres ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jacques que madame Josyanne Forest, mairesse, soit désignée comme célébrante compétente sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Josyanne Forest, mairesse, comme célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

Résolution numéro 398-2022
Ajustement de l'échelon de l'employée numéro 02-0002 relativement à la politique des postes cadres

ATTENDU QUE le conseil a adopté une politique des postes cadres de la Municipalité de Saint-Jacques (résolution numéro 328-2022) ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande de fixer le salaire de l'employée numéro 02-0002 à l'échelon 10 de la fonction de directrice générale et greffière-trésorière ;

ATTENDU QUE l'ajustement prendra effet en date du 7 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de fixer le salaire de l'employée 02-0002 à l'échelon 10 de la fonction de directrice générale et greffière-trésorière dans le cadre de la politique des postes cadres de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 399-2022
Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour la deuxième année du rôle triennal (2022, 2023 et 2024)

ATTENDU QU' un rapport est reçu de la firme LBP Évaluateurs agréés concernant le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour les années 2022, 2023 et 2024 en date du 14 septembre 2022, conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

Valeurs imposables :	653 018 400 $
Valeurs non imposables :	57 693 700 $
Valeurs totales :	**710 712 100 $**

Régimes fiscaux particuliers, exempt de certaines taxes

Entièrement incluses en zone agricole :	2 123 972 $
Partiellement incluses en zone agricole :	97 424 $
Valeurs totales :	**2 221 396 $**

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation en est à sa deuxième année du rôle triennal 2022, 2023 et 2024 pour l'exercice financier 2023 ;

ATTENDU QU' un avis public a été donné le 20 septembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le sommaire du rôle d'évaluation pour la deuxième année du rôle triennal 2022, 2023 et 2024, daté du 14 septembre 2022 et reçu le 15 septembre 2022 de la firme LBP Évaluateurs agréés, soit accepté.

Résolution numéro 400-2022
Proposition de SMI Performance pour une offre de service de diagnostic organisationnel opérationnel relatif au Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *SMI Performance* pour effectuer un diagnostic organisationnel opérationnel relatif au Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' une offre de service, datée du 19 septembre 2022 (référence numéro 220919A), est reçue de *SMI Performance*, pour une somme de 19 750 $ (plus taxes et autres frais applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de mandater *SMI Performance* et de verser une somme de 19 750 $ (plus taxes et autres frais applicables) pour effectuer un diagnostic organisationnel opérationnel relatif au Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce mandat, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 401-2022
Activité physique pour les employés de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire offrir aux employés une compensation annuelle pour une activité d'entraînement physique ;

ATTENDU QUE la Municipalité offre à ses employés un remboursement maximum de 200 $ par an, sur présentation de la facture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser une compensation annuelle de 200 $ aux employés de la Municipalité de Saint-Jacques pour une activité d'entraînement physique ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 402-2022

Mandat pour procéder à un appel d'offres par voie d'invitation pour un service de soutien informatique et le service de sauvegarde

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à un appel d'offres par voie d'invitation pour un service de soutien informatique et le service de sauvegarde ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation pour un service de soutien informatique et le service de sauvegarde ;

QUE l'ouverture des soumissions ait lieu le jeudi 1er décembre 2022.

Résolution numéro 403-2022

Adoption des échelles salariales et remplacement de l'annexe 1 de la Politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une analyse salariale de l'ensemble des postes municipaux ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande de remplacer l'échelle salariale actuelle par la nouvelle échelle présentée par la firme Alliance ressources humaines et de l'insérer dans la nouvelle politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés municipaux ;

ATTENDU QUE l'ensemble des employés sera positionné dans la nouvelle échelle salariale de la façon suivante :

EMPLOYÉ	CLASSE	ÉCHELON
02-0020	4	7
02-0031	6	7
02-0035	5	3
02-0038	4	5
02-0039	6	5
02-0041	6	6
03-0004	7	7
03-0006	2	2
03-0008	7	7
03-0009	7	7
03-0014	3	7
03-0040	5	2
03-0041	5	2
03-0050	4	3
04-0005	2	7
04-0010	5	7

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'échelle salariale présentée par la firme Alliance ressources humaines et les ajustements salariaux pour l'ensemble des employés municipaux;

Que l'intégration des employés municipaux dans la nouvelle structure salariale se fasse à l'échelon équivalant au salaire actuel ou à un échelon supérieur, et ce, en date du 1er octobre 2022.

Résolution numéro 404-2022
Adoption de la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques pour les années 2023 à 2025

ATTENDU QUE la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques arrive à échéance le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la direction générale et le comité des ressources humaines ont effectué, en collaboration avec Alliance ressources humaines, une révision complète de ladite politique, et ce, en tenant compte, entre autres, des demandes reçues des employés municipaux ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter ladite politique pour une période de 3 ans, soit du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE l'échelle salariale et le système de pointage seront révisés, et ce, conformément à l'obligation du maintien de l'équité salariale et de l'ajustement du salaire minimum qui sera à la hausse à compter du 1er mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques, laquelle sera en vigueur pour une période de 3 ans, soit du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2025.

Résolution numéro 405-2022
Adoption d'une politique de capitalisation des immobilisations

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter une politique comme cadre de référence pour orienter la municipalité dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter la Politique de capitalisation des immobilisations, et ce, telle que rédigée ;

QUE cette politique fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 406-2022
Démission de l'employé 05-0065 à titre de technicien en loisirs

ATTENDU QUE l'employé numéro 05-0065 nous informe, dans sa correspondance du 22 septembre 2022, qu'il quittera ses fonctions de technicien en loisirs le 7 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de l'employé numéro 05-0065 à titre de technicien en loisirs.

Résolution numéro 407-2022
Ajustement de salaire de l'employée numéro 02-0038

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0038 occupe la fonction de préposée à la perception et à l'urbanisme ;

ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques, l'employé est admissible à une augmentation s'il progresse selon les attentes et objectifs du poste ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'augmentation de salaire de l'employée numéro 02-0038 ;

ATTENDU QUE l'employée 02-0038 passera à l'échelon 5 de la classe salariale 4, le tout a pris effet le 13 juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines, soit d'accorder l'augmentation de salaire à l'employée numéro 02-0038, tel que stipulé dans la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 408-2022
Ajustement de salaire de l'employé numéro 03-0050

ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0050 occupe la fonction de journalier au Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques, l'employé est admissible à une augmentation s'il progresse selon les attentes et objectifs du poste ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'augmentation de salaire de l'employé numéro 03-0050 ;

ATTENDU QUE l'employé 03-0050 passera à l'échelon 2 de la classe salariale 4, le tout a pris effet le 30 mai 2022 ;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines, soit d'accorder l'augmentation de salaire à l'employé numéro 03-0050, tel que stipulé dans la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 409-2022

Facture de Gestion de Projets Marca inc. pour de l'assistance nécessaire au Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu des honoraires professionnels de Gestion de Projets Marca inc. pour de l'assistance au Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE le détail des factures reçues est le suivant ;

NOMS	DATES	FACTURES	MONTANT*
Charles-André Martel, tech.sr	28 août au 16 septembre 2022	0167	11 693,88 $

*(taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le paiement de facture numéro 0167 de Gestion de Projets Marca inc. pour de l'assistance au Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception des factures.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 410-2022

Mandat à Construction Aquabec inc. pour l'inspection complète du réservoir intérieur, extérieur « ROV » et test de protection cathodique

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *Construction Aquabec inc.* pour l'inspection complète du réservoir intérieur, extérieur « ROV » et test de protection cathodique ;

ATTENDU QU' une soumission datée du 23 septembre 2022, d'une somme de 7 137 $ (plus taxes applicables) est reçue de *Construction Aquabec inc.* ;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 7 137 $ (plus taxes applicables) de *Construction Aquabec inc.* pour l'inspection complète du réservoir intérieur, extérieur « ROV » et test de protection cathodique ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

LOISIRS

Résolution numéro 411-2022
Demande d'aide financière du Centre d'hébergement Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par le Centre d'hébergement Saint-Jacques pour une aide financière dans le cadre du dépouillement d'arbre de Noël qui aura lieu en décembre 2022 ;

ATTENDU QU' une somme de 150 $ a été prévue au budget de l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 150 $ au Centre d'hébergement Saint-Jacques à titre de contribution pour l'année 2022.

Résolution numéro 412-2022
Mandat à la Cabane Dupuis/Produits Ancard inc. pour la fête des bénévoles

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire organiser un souper à l'occasion de la fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 19 novembre 2022 ;

ATTENDU QU' une soumission (numéro 4550) est reçue de la Cabane Dupuis/Produits Ancard inc. pour une somme de 5 500 $ (plus taxes applicables et pourboire) pour la fourniture de repas lors de la fête des bénévoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission (numéro 4550) et de verser la somme de 5 500 $ (plus taxes applicables et pourboire) à la *Cabane Dupuis/Produits Ancard inc.* pour la fourniture de repas dans le cadre de la fête des bénévoles du 19 novembre 2022 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 413-2022
Mandat à Cervi-Froid pour la fourniture d'une remorque réfrigérée pour les célébrations de la fête nationale 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques prépare les célébrations de la fête nationale qui auront lieu le mercredi 24 juin 2023 au parc Aimé-Piette ;

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec *Cervi-Froid* pour la fourniture d'une remorque réfrigérée ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 340 $ (incluant les coûts de livraison) est reçue de Cervi-Froid :

ATTENDU QU' un acompte d'une somme de 110 $ est requis pour la réservation ;

ATTENDU QUE le solde d'une somme de 230 $ est exigible lors de la livraison de la remorque réfrigérée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 340 $ (incluant les coûts de livraison) et de mandater Cervi-Froid pour la fourniture d'une remorque réfrigérée pour les célébrations de la fête nationale.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception des factures.

Budget 2023

Résolution numéro 414-2022
Tarification pour le cours de skateboard «Atlas»

ATTENDU QUE le service des loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques désire offrir aux enfants une activité de skateboard ;

ATTENDU QUE l'activité sera offerte le samedi 1er octobre 2022 de 13 h à 14 h au parc Aimé-Piette ;

ATTENDU QUE le coût demandé pour participer à l'activité est fixé à 30 $ par participant pour un minimum de trois enfants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'offrir aux enfants une activité de skateboard « Atlas » le samedi 1er octobre 2022 de 13 h à 14 h au coût de 30 $ par participant.

Résolution numéro 415-2022
Embauche d'un préposé à la patinoire pour l'année 2022-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à l'embauche d'un préposé à la patinoire du parc Aimé-Piette ;

ATTENDU QU' il est recommandé d'embaucher monsieur Anthony Araujo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'embauche de monsieur Anthony Araujo comme préposé à la patinoire du parc Aimé-Piette pour la saison 2022-2023.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 416-2022
Achat de cadeaux pour le dépouillement d'arbre de Noël

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques prépare actuellement un dépouillement d'arbre de Noël 2022;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'achat des cadeaux qui seront distribués lors du dépouillement ;

ATTENDU QU' une soumission (numéro 9910000002552), est reçue de L'Entre Jeux Entrepôt, pour un coût moyen de 13,50 $ par cadeau, incluant un pourcentage de rabais de 10 % ;

ATTENDU QU' environ 200 cadeaux seront nécessaires pour une somme de 3 100 $ (incluant les frais d'emballage, plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission (numéro 9910000002552) et de verser la somme de 3 100 $ (incluant les frais d'emballage, plus taxes applicables) à L'Entre Jeux Entrepôt pour l'achat de cadeaux pour le dépouillement d'arbre de Noël 2022 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Résolution numéro 417-2022
Demande d'aide financière de la Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie (SHENA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par la Société d'Horticulture et d'Écologie de la Nouvelle-Acadie (SHÉNA) pour une aide financière relative à la tenue d'une conférence portant sur la protection de végétaux avant l'hiver ;

ATTENDU QUE la somme demandée est de 400 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande d'aide financière et de verser la somme de 400 $ à la Société d'Horticulture et d'Écologie de la Nouvelle-Acadie (SHÉNA).

VARIA

Résolution numéro 418-2022
Mandat à Réal Huot inc. pour la fourniture de pièces au Service des travaux publics

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Réal Huot inc. pour la fourniture de pièces au Service des travaux publics ;

ATTENDU QU' une proposition numéro 1151756, datée du 20 septembre 2022, d'une somme de 6 561,63 $ (plus taxes applicables) est reçue de Réal Huot inc. ;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 6 561,63 $ (plus taxes applicables) de Réal Huot inc. pour la fourniture de pièces au Service des travaux publics;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 419-2022
Demande de commandite en vue de l'événement « 20 Ans, 20 Printemps » organisé par l'Arche Lanaudière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par l'Arche Lanaudière pour une contribution financière concernant les programmes pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager l'Arche Lanaudière ;

ATTENDU QUE le coût du don est de 100 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 100 $ en vue de l'événement « 20 Ans, 20 Printemps » organisé par l'Arche Lanaudière.

Budget 2022

Résolution numéro 420-2022
Décompte progressif numéro 11 à Sintra inc. pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à *Sintra inc*. pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques (référence résolution numéro 265-2021) ;

ATTENDU QU' une recommandation de décompte progressif numéro 11 est reçue de *Les Services exp inc.* pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 116 048,85 $ (incluant les taxes) à *Sintra inc.* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de *Les Services exp inc.*et de verser la somme de 116 048,85 $ (incluant les taxes) à *Sintra inc.* à titre de décompte progressif numéro 11 pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement numéro 002-2017

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 421-2022
Prix de vente de l'étiquette autocollante pour un bac à ordures ménagères excédentaire

Il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix de vente de l'étiquette autocollante pour un bac à ordures ménagères excédentaire à 100 $ (produit non taxable).

Résolution numéro 422-2022
Facture de Solmatech inc. pour les travaux correctifs de branchement au 87 rue Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé aux travaux concernant le réseau d'égout municipal au 87 rue Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' une facture (numéro 1014288) d'une somme de 4 649,74 $ (plus taxes applicables) est reçue de *Solmatech inc.* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (numéro 1014288) et de verser une somme de 4 649,74 $ (plus taxes applicables) à *Solmatech inc.* pour les travaux effectués au 87 rue Saint-Jacques ;

QUE ce projet soit financé par les sommes disponibles à l'excédent de fonctionnement non affecté. S'il advient que le montant de l'affectation autorisée est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement ce montant à l'excédent de fonctionnement non affecté ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 423-2022
Nomination des délégués responsables du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et sa modernisation (L.Q 2021, chapitre 25) recommande aux municipalités de former un comité ;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les délégués responsables du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soit formé des personnes suivantes :

Délégués responsables du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	Noms
Présidente du comité et personne responsable de l'accès aux documents	Josée Favreau
Personne responsables de la protection des renseignements personnels	Manon Aubin
Personne responsable de la sécurité de l'information et responsable de la gestion des documents	Marc-André Caron

Résolution numéro 424-2022

Honoraires professionnels à Parallèle 54 Expert-Conseil pour des services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue du Collège

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Parallèle 54 Expert-Conseil pour des services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue du Collège (résolution numéro 065-2022) ;

ATTENDU QU' une facture (numéro 03395) d'une somme de 15 840 $ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (numéro 03395) et de verser la somme de 15 840 $ (plus taxes applicables) à Parallèle 54 Expert-Conseil. pour des services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue du Collège ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception des factures en lien avec ledit contrat (référence résolution 065-2022).

Règlement numéro 001-2022

Résolution numéro 425-2022

Facture de Parallèle 54 expert-conseil pour de l'assistance nécessaire au Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu des honoraires professionnels de *Parallèle 54 expert-conseil* pour de l'assistance au Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE le détail de la facture reçue est le suivant ;

NOM	DATE	FACTURE	MONTANT*
Charles-André Martel, tech.sr	17 au 29 juillet 2022	03339	9 647,55 $

*(taxes incluses)

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le paiement de la facture de la *firme Parallèle 54 expert-conseil* pour de l'assistance au Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 426-2022
Résolution d'intérêt aux fins de discussions concernant le lot numéro 3 584 336

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a fait une offre à un promoteur immobilier par le biais de la résolution numéro 327-2022 pour le lot numéro 3 584 336 adjacent à l'aire industrielle situé dans la zone agricole ;

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 327-2022 ;

ATTENDU QU' une offre de gratuité est demandée par le promoteur immobilier ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques propose au promoteur immobilier cette résolution d'intérêt avec les conditions suivantes :

- Le projet devra être réalisé dans les 24 mois suivant la transaction.
- Le nouveau propriétaire devra prévoir son approvisionnement en eau et son service d'égouts.
- Le nouveau propriétaire devra prévoir les infrastructures pour l'accès à son terrain, le tout conforme aux lois en vigueur.
- Si le projet n'est pas réalisé dans les 24 mois, la Municipalité reprendra possession du terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de déposer cette offre d'intérêt aux fins de discussions au promoteur immobilier pour le lot numéro 3 584 336 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à faire préparer une offre officielle advenant que le promoteur immobilier accepte les conditions proposées par les aviseurs légaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Municipalité de Saint-Jacques

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 427-2022
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 34.

[Signé]
Josée Favreau,OMA, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière

[Signé]
Josyanne Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 394 à 427 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.